

Convocation	19/09/25	Membres en exercice	13	Présents	10
Publié le		Votants	10	Procurations	00

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT RÉGIONAL DE CASTRES-MAZAMET
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2025 À 16h00
Président de séance : Pascal BUGIS**

N° 2025/018

**Délégation de service public pour l'aménagement, l'entretien, la gestion et
l'exploitation de l'aéroport de Castres-Mazamet - Approbation du rapport annuel 2024
de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn**

Étaient présents :

RÉGION OCCITANIE : Christine BERNOT

DÉPARTEMENT DU TARN : Didier HOULÈS, Florence ESTRABAUD, Christophe TESTAS

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CASTRES-MAZAMET : Pascal BUGIS, Christel AIZES, Olivier FABRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THORÉ MONTAGNE NOIRE : Daniel PEIGNÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOR ET AGOUT : Marie-Rose SEGUIER (suppléante)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-LANGUEDOC : André CABROL

Étaient absents, excusés :

RÉGION OCCITANIE : Vincent GAREL, Jean-Luc GIBELIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOR ET AGOUT : Alain VEUILLET (suppléé)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LAUTRÉCOIS - PAYS D'AGOUT : Thierry BARDOU

Secrétaire de séance:

Christel AIZES

Délibération n° 2025/018

Délégation de service public pour l'aménagement, l'entretien, la gestion et l'exploitation de l'aéroport de Castres-Mazamet - Approbation du rapport annuel 2024 de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn

Vu la convention de délégation de service public pour l'aménagement, l'entretien, la gestion et l'exploitation de l'aéroport de Castres-Mazamet signée le 16 septembre 2024 entre le Syndicat mixte de l'aéroport régional de Castres-Mazamet et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn,

Considérant qu'en application de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn a établi son rapport pour la gestion déléguée de l'aéroport de Castres-Mazamet pour l'année 2024,

Il est proposé au Comité syndical de prendre acte du rapport annuel 2024 de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn pour l'aménagement, l'entretien, la gestion et l'exploitation délégués de l'aéroport de Castres-Mazamet joint en annexe.

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- prend acte du rapport annuel 2024 de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn pour la gestion déléguée de l'aéroport de Castres-Mazamet joint en annexe.

Fait et délibéré à Castres,

le 29 septembre 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

S.M.A.R.C.M.
SYNDICAT MIXTE DE
L'AÉROPORT RÉGIONAL DE
CASTRES-MAZAMET

Pascal BUGIS



AEROPORT CASTRES-MAZAMET

RAPPORT ANNUEL DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

ANNEE 2024

- Délégataire** : CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU TARN (CCI TARN)
- Délégant** : SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT REGIONAL DE CASTRES-MAZAMET
- Objet** : Rapport annuel de Délégation de Service Public - Contrat d'affermage.
- Exercice** : du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

Sommaire

Sommaire.....	2
Lexique des abréviations utilisées.....	3
Synthèse	6
1. Rappel des composantes majeures de la structure.....	7
2. Données comptables.....	8
2.1. Compte de résultat commenté pour l'exploitation.....	2
2.2. Bien et immobilisations - inventaire	17
2.3. Suivi du programme d'investissement	17
2.4. Occupants du domaine public aéroportuaire	18

3. Analyse de la qualité de service..... 19

3.1. Incidents significatifs 19

3.2. Indicateurs qualité 20

3.3. Enquête de satisfaction des usagers 21

3.4. Certifications et suivi de certifications-Audit..... 21

4. Informations relatives à l'exécution du service public délégué 22

4.1. Indicateur d'exploitation..... 22

4.2. Analyse de l'activité de la plateforme 24

4.3. Forces, faiblesses, opportunités, menaces..... 35

4.4. Actions environnementales..... 36

4.5. Effectifs..... 38

Annexes

Annexe 1 – Bilan et Comptes d'exploitation 2024 détaillés

Annexe 2 – Inventaire des biens et Immobilisations

Annexe 3 –Incidents significatifs

Annexe 4 – Enquête satisfaction

Annexe 5 – Suivi de certifications

Lexique des abréviations utilisées

CCI : CCI Tarn

SMARCM : Syndicat mixte de l'aéroport régional de Castres-Mazamet

LFCK : Code international de classement géographique à quatre lettres de l'aéroport de Castres-Mazamet

CEP : Compte d'Exploitation Prévisionnel

GER : Gros Entretien Renouvellement

DGAC : Direction Générale de l'Aviation Civile

DSAC : Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile ; nom de l'entité régionale de la DGAC compétente pour gérer les affaires courantes des aéroports. La DSAC compétente pour l'aéroport de CM est la DSAC Sud (DSAC Sud), basée à Blagnac.

EASA : Agence de l'Union européenne pour la Sécurité Aérienne (en anglais : European Union Aviation Safety Agency) ; autorité de régulation européenne dans le domaine de l'aviation civile

SIA : Service d'Information Aéronautique

AFIS : « Aerodrome Flight Information Service », service d'information de vol fourni par EAR aux équipages et aux aéronefs

SMS : Système de Management de la Sécurité

VFR : Visual Flight Rules (Vol à Vue)

IFR : Instrument Flight Rules (Vol aux instruments)

MANEX : Manuel d'Exploitation

METAR : Meteorological Aerodrome Report, rapport d'observation météorologique utilisé pour l'aviation

PCL : « Pilot Controlled Lightning », télécommande de balisage

NOTAM : « Notice to Airmen », messages aux navigants aériens, publiés par les agences d'information aéronautique

SSLIA : Service de Sauvetage et de Lutte contre l'Incendie des Aéronefs

RCO : Recueil de Consignes Opérationnelles

VIP ou VIM : Véhicule d'Intervention incendie SSLIA

C2FPA : Centre Français de Formation des Pompiers d'Aéroport

CHEA : Conditions d'Homologation et Procédures d'Exploitation d'Aérodrome

PCN : Pavement Classification Number, code déterminant les caractéristiques de résistance des pistes destinées aux aéronefs

PAC : Plan d'Actions Correctives

Carte VAC : « Visual Approach Chart », Carte d'approche à vue

Carte IAC : « Instrument Approach Chart », Carte d'approche aux instruments

COT : Convention d'Occupation Temporaire

TSA : Services d'assistance technique

VNC : Valeur Nette Comptable

CCNTA : Convention Collective Nationale du Transport Aérien

JET A1 : Carburant utilisé par les moteurs d'aviation à turbine (turboréacteurs, turbopropulseurs)

AVGAS : Carburant utilisé par les moteurs d'aviation à pistons (aussi appelé 100LL ou 110LL)

GNSS : « Global Navigation Satellite System », système de positionnement par satellite. Une procédure d'approche GNSS permet de guider par satellite les aéronefs pour le décollage ou l'atterrissage

DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

UAF : Union des Aéroports Français

ALFA-ACI : Association des Aéroports de Langue Française Associée à l'ACI (Airport Council International)

Synthèse

Le syndicat mixte de l'aéroport régional de Castres-Mazamet bénéficie du statut de créateur de l'aéroport de Castres-Mazamet. A ce titre, le syndicat est en charge de l'aménagement, de l'entretien et de la gestion de l'aérodrome dans les conditions fixées par convention conclue avec l'Etat en application de l'article L.6321-1 du Code des transports en date du 19 avril 2013.

Conformément à l'article 6 de ladite convention, le syndicat « peut confier à un tiers l'exploitation de l'aéroport ». En application de cette disposition, l'aéroport de Castres-Mazamet a été exploité par la CCI du TARN aux termes d'un contrat d'affermage conclu pour 35 ans à partir de 1989 avec la CCI de Castres.

En 2001, à l'issue d'une mise en concurrence, un nouveau contrat d'affermage a été conclu avec la CCI de Castres-Mazamet avec le même terme.

En 2011 – ce contrat a été transféré par avenant à la CCI du Tarn.

La date de fin de contrat de concession était donc au 15 avril 2024 mais un avenant de prolongation jusqu'au 31 décembre 2024 a été signé par les parties conformément aux délibérations du syndicat mixte le 5 octobre 2023 et de la CCI Tarn du 20 novembre 2023.

Afin d'assurer la continuité du service public et de l'exploitation de l'équipement aéroportuaire, le syndicat a souhaité procéder à un renouvellement de ce mode de gestion dans le cadre d'une délégation de service public.

Après avoir recueilli l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 18 janvier dernier, le syndicat mixte, par délibération n° 2024.01 de son comité syndical du 14 février 2024, a validé le choix de la délégation de service public comme mode de gestion et a décidé de lancer la consultation visant à retenir un opérateur économique à compter du 1er janvier 2025.

Afin d'assurer la pérennité de la plate-forme aéroportuaire qui reste un outil indispensable aux entreprises locales, les membres de l'assemblée générale de la CCI Tarn réunie le 29 avril 2024 ont accepté à l'unanimité d'autoriser le président à répondre à la consultation lancée par le syndicat mixte et à présenter la candidature et l'offre de la CCI du Tarn pour 5 ans à partir du 1er janvier 2025.

La date limite de remise des candidatures et offres était fixé au 28 juin 2024, seule la CCI du Tarn a candidaté. La commission de délégation de service réunie le 17 juillet dernier a retenu la candidature de la CCI Tarn. L'offre a fait l'objet d'une analyse et d'une notation à l'occasion d'une nouvelle commission le 4 septembre.

La commission de délégation de service public a émis un avis favorable à la sélection de l'offre de la CCI.

Sur la base du rapport établi par la commission de délégation de service public, le comité syndical réuni en séance du 16 octobre 2025 a :

- *confirmé l'avis de la commission de délégation de service public et de retenir l'offre présentée par la CCI Tarn,*
- *de l'autoriser à signer la convention de délégation de service public pour l'aménagement, l'entretien, la gestion et l'exploitation de l'aéroport de Castres-Mazamet pour une durée de 5 ans à dater du 1^{er} janvier 2025.*

Le présent rapport concerne donc 2024 - dernière année d'exploitation de la convention initiale conclue entre le syndicat mixte et la CCI TARN.

1. Composantes de la CCI

Aucune modification statutaire n'a été effectuée au cours de l'exercice.

En 2024, la fonction de Dirigeant responsable a été exercée par Monsieur Michel DHOMPS, élu CCI et la fonction de Directeur et dirigeant responsable suppléant par madame Florence CHAMBERT, agent de la CCI Tarn.

2. Données comptables

2.1. Compte de résultat pour l'exploitation

Bilan et comptes de résultat 2024 détaillés de l'exploitation de l'aéroport figurent en **ANNEXE 1** du présent rapport. Toutefois, afin de faciliter l'analyse des résultats 2024, le compte de résultat de la section fiscalisée 301 et le compte de résultat de la section 302 - liée aux missions régaliennes et non fiscalisée - sont commentés et établis ci-dessous.

SECTION 301 FISCALISEE

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le 03/10/2025



ID : 081-258100544-20250929-2025_018-DE

CHARGES	N° COMPT	INTITULE COMPTES	REALISE 2024	BP 2024	Va	
ACHATS MAT PREM ET AUT APPROV	602100	ACHATS DE MATIERES ET FOURN CONSOMM	8,33	0,00	8,33	
			8,33		8,33	↗
AUTRES ACHATS & CHARGES EXTERNES	186100	SERVICES EXTERIEURS	2 006,94		2 006,94	
	604100	ETUDES ET PRESATIONS DIVERSES	0,00	6 500,00	-6 500,00	
	605200	ACHATS D'EQUIPEMENT	330,00		330,00	
	605538	AUTRES TRAVAUX	3 240,00		3 240,00	
	605582	PUBLICITE ET PROPAGANDE	2 336,00		2 336,00	
	606110	EAU	1 078,97	1 500,00	-421,03	
	606120	ELECTRICITE	89 221,10	100 000,00	-10 778,90	
	606210	FOURNITURES DE BOISSONS	1 025,98		1 025,98	
	606310	PRODUITS D'ENTRETIEN	-2 578,09	9 000,00	-11 578,09	
	606315	FOURNITURES POUR ENTRETIEN	11 188,39	10 000,00	1 188,39	
	606320	OUTILLAGE ET FOURNITURES	1 391,09	1 000,00	391,09	
	606350	PETIT MATERIEL DIVERS	49,99		49,99	
	606421	FOURNITURES DE BUREAU	2 195,33	3 000,00	-804,67	
	606425	FOURNITURES INFORMATIQUES	690,15	900,00	-209,85	
	606427	PETIT MATERIEL INFORMATIQUE	11,41		11,41	
	606428	PETIT MATERIEL ET MOBILIER	2 792,34	3 000,00	-207,66	
	606600	HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL	10 775,57	14 000,00	-3 224,43	
	606720	CARBURANTS ET LUBRIFIANTS-RECUP 0%	499,85	500,00	-0,15	
	606721	CARBURANTS AEROPORT - RECUP 100%	0,00	8 000,00	-8 000,00	
	606722	GAZ OIL (RECUP 100%)	8 516,11		8 516,11	
	606800	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	86,87		86,87	
	611111	AUTRES TRAVAUX INFORMATIQUES	1 468,78	1 000,00	468,78	
	611211	NETTOYAGE DES LOCAUX	14 876,40	15 000,00	-123,60	
	611213	DESTRUCTION DECHETS	460,00	500,00	-40,00	
	611300	TRAVAUX D'IMPRESSION	0,00	1 000,00	-1 000,00	
	611800	AUTRES SERVICES SOUS TRAITES	38 676,62	26 000,00	12 676,62	Badgeage/ Agence Tarn voyage/CGX aéro/Etude IENAIR
	613510	LOCATIONS DE MATERIEL INFORMATIQUE	132,00		132,00	
	613520	LOCATIONS DE MATERIEL ET OUTILLAGE	4 951,94	7 000,00	-2 048,06	
	613530	LOCATIONS DE MATERIEL DE TRANSPORT	30 000,00	30 000,00	0,00	Location camion BP
	613580	AUTRES LOCATIONS MOBILIERES	240,00	220,00	20,00	
	615225	ENTRET ET REPAR DES OUVR D'INFRASTR	730,00		730,00	
	615228	ENTRET ET REPAR AUTRES BATIMENTS	2 154,06	4 000,00	-1 845,94	
	615232	TRAVAUX S/EXPERTISE BATIMENTS	7 284,00		7 284,00	
	615510	ENT- REPAR DES INST COMPL SPEC	534,00	5 000,00	-4 466,00	
	615530	ENT REPAR MATERIEL INDUSTRIEL	237,35	2 000,00	-1 762,65	
	615540	ENT REP OUTILLAGEIndustr	11 644,66	10 000,00	1 644,66	
	615550	ENT. REPAR MAT.TRANSPORT	57,50	5 000,00	-4 942,50	
	615580	ENT REP MAT PROT HYG SECU	3 459,65	6 000,00	-2 540,35	

CHARGES	N° COMPT	INTITULE COMPTES	REALISE 2024	BP 2024	Va	
	615600	CONTRATS D'ENTRETIEN	141 579,26	130 000,00	11 579,26	Approche aux instruments: 89 000 - Météo France 46 444 Autres: APAVE/enregistreur tour/ balance
	615650	CONTRATS MAINTENANCE LOGICIELS	1 117,75	4 500,00	-3 382,25	
	615800	MAINTENANCE PHOTOCOPIEURS	424,00	500,00	-76,00	
	616100	ASSURANCE MULTIRISQUES	2 844,85	3 200,00	-355,15	
	616400	ASSURANCE RISQUES D'EXPLOITATION	3 450,91	3 800,00	-349,09	
	616600	ASSURANCE DES VEHICULES	1 505,90	1 600,00	-94,10	
	618101	ABONNEMENTS	154,17	1 350,00	-1 195,83	
	618300	DOCUMENTATION TECHNIQUE	30,20		30,20	
	618310	OUVRAGES TECHNIQUES ET INFORMATIQUE	18,40		18,40	
	618500	FRAIS DE COLLOQUES SEMINAIRES CONF	516,67		516,67	
	618550	FRAIS DE FORMATION	30 735,00	30 000,00	735,00	
	618800	FRAIS D'EXAMEN	175,00		175,00	
	621410	PERSONNEL DETACHES	57 530,47	56 248,00	1 282,47	
	622600	HONORAIRE CAC ET EXPERT	8 781,52	6 100,00	2 681,52	
	622680	AUTRES HONORAIRES	4 191,59	5 000,00	-808,41	
	622800	DIVERS	2 123,00		2 123,00	
	623100	ANNONCES ET INSERTIONS	14 436,92	22 000,00	-7 563,08	A REGROUPER AVEC 623888
	623300	FOIRES ET EXPOSITIONS	400,00		400,00	
	623400	CADEAUX PUBLICITAIRES	0,00	1 000,00	-1 000,00	
	623800	DONS CADEAUX	102,44		102,44	
	623888	PUBLICITE RELATION PUB OP PONCT	15 000,00		15 000,00	A REGROUPER AVEC 623100
	625111	DEPLACEMENTS DU PERSONNEL	161,11	1 000,00	-838,89	
	625133	FRAIS DEPLTS F CHAMBERT	1 019,59	700,00	319,59	
	625155	FRAIS DEPLTS S. GARDIES	590,96	1 000,00	-409,04	
	625160	DEPLACEMENT PERSONNEL FORMA	1 619,14	2 000,00	-380,86	
	625181	FRAIS DEPLACEMENTS SALONS PROFESS.	887,73	500,00	387,73	
	625700	RECEPTIONS	2 016,56	2 500,00	-483,44	
	625701	FOURNITURES DE RECEPTIONS	430,40		430,40	
	626110	AFFRANCHISSEMENTS	362,35	400,00	-37,65	
	626210	TELEPHONE	6 798,45	5 000,00	1 798,45	A REGROUPER AVEC 627800
	626300	RESEAUX SPECIALISES TRANSM DONNEES	8 347,12	10 000,00	-1 652,88	
	627800	AUTRES FRAIS ET COMM SUR PREST SERV	134,94		134,94	
	628110	COTISATIONS ANNUELLES	11 297,00	11 500,00	-203,00	
			570 548,36	570 018,00	530,36	↗

CHARGES	N° COMPTES	INTITULE COMPTES	REALISE 2024	BP 2024	Variation
IMPOTS TAXES VERSEMENTS ASSIMILES	631110	TAXES/SAL PERMANENTS	34 580,97	33 000,00	1 580,97
	633305	DEPENSE DE FORMATION	0,00		0,00
	633310	TAXE FORMATION CONTINUE PERMANENTS	3 567,38	3 400,00	167,38
	633510	VERST LIBERATOIRE TAXE D'APPRENTISS	2 329,30	2 500,00	-170,70
	635112	COTIS. FONCIERES des ENTREPRISES	10 922,00	10 000,00	922,00
	635120	TAXES FONCIERES	5 362,00	5 500,00	-138,00
	635200	TAXES SUR CHIFFRE D'AFF NON RECUPER	50 616,00		50 616,00
		107 377,65	54 400,00	52 977,65	↗
SALAIRES & TRAITEMENTS	641110	SALAIRES PERMANENTS	342 549,82	310 000,00	32 549,82
	641220	PROV. CONGES A PAYER	-2 709,00		-2 709,00
	641400	AVANTAGES EN NATURE DIVERS	4 018,60	3 700,00	318,60
		343 859,42	313 700,00	30 159,42	↗ Conforme à 2023 : 348 107,49
CHARGES SOCIALES	645110	COTIS. URSSAF PERMANENTS	70 853,79	80 000,00	-9 146,21
	645310	COTIS. HUMANIS PERMANENTS	25 792,54	25 000,00	792,54
	645410	COTIS. ASSEDIK PERMANENTS	14 558,30	14 500,00	58,30
	645500	CHARGES SOCS/CP ET REGUL	-4 647,00		-4 647,00
	645810	COTIS. PREVOYANCE PERMANENTS	17 791,52	16 000,00	1 791,52
	647500	MEDECINE DU TRAVAIL ET PHARMACIE	1 952,89	1 800,00	152,89
			126 302,04	137 300,00	-10 997,96
DOT. AUX AMORT SUR IMMOBILISATION	681120	DOTATIONS AMORT IMMOB CORPORELLES	126 957,75	90 000,00	36 957,75
		126 957,75	90 000,00	36 957,75	↗
DOT. AUX PROV. POUR RISQ ET CHARG.	681500	DOT PROV POUR RISQUES ET CHARG EXPL	0,00	45 000,00	-45 000,00
DOT. AUX PROV. POUR RISQ ET CHARG.	681510	DOT PROV POUR IFC	59 926,00		59 926,00
		59 926,00	45 000,00	14 926,00	↗ piste 2024
AUTRES CHARGES	652200	REDEVANCES SECURITE SURETE AEROPORT	6 420,00	4 500,00	1 920,00
	652800	REDEVANCES AUTRES	551,00	1 000,00	-449,00
	658010	DIFFERENCES NEGATIVES DE REGLEMENT	2 001,77		2 001,77
		8 972,77	5 500,00	3 472,77	↗
DOT AMORT ET PROV CHARGES EXCEPT	687100	DOTAUX AMORT EXCEPT SUR IMMOB	579 688,15		579 688,15
		579 688,15		579 688,15	↗ Valeur nette comptable fin DSP
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	678880	CHARGES EXCEPTIONNELLES DIVERSES	994 883,52		994 883,52
		994 883,52		994 883,52	↗ Piste
		2 918 523,99	1 215 918,00	1 702 605,99	

Subvention d'exploitation Section 301

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le 03/10/2025
ID : 081-258100544-20250929-2025_018-DE



Conformément au contrat de délégation, une contribution annuelle est accordée par le syndicat au délégataire pour couvrir le déficit d'exploitation. Cette contribution est de 568 819 € pour l'année 2024.

RECETTES		N° COMPT INTITULE COMPTES	REALISE 2024	BP 2024		
PRODUCTION VENDUE BIENS ET SERVICES	187000	VENTES PROD FAB PREST SERV MARCHAND	5 953,09			
	706310	ATTERRISSAGE	96 609,74		72 000,00	24 609,74
	706315	ATTERRISSAGE EXO	454,31		500,00	-45,69
	706320	BALISAGE	22 174,76		20 000,00	2 174,76
	706325	BALISAGE EXO	180,41		500,00	-319,59
	706330	STATIONNEMENT	53 107,62		65 000,00	-11 892,38
	706335	STATIONNEMENT EXO	176,52		500,00	-323,48
	706340	PASSAGERS	52 811,89		51 000,00	1 811,89
	706345	PASSAGERS EXO	58,96		100,00	-41,04
	706430	ASSISTANCE AEROPORTUAIRE	416 329,74		410 000,00	6 329,74
	706435	ASSISTANCE AEROPORTUAIRE EXO	2 192,16		1 000,00	1 192,16
	706440	USAGES INSTALLATIONS MAT AEROPORT	25 872,51		32 000,00	-6 127,49
	706480	FRAIS DE FACTURATION	723,53		1 000,00	-276,47
	706485	FRAIS FACTURATION EXO	34,37		100,00	-65,63
	708210	COMMISSIONS VENTES BILLETS COMPTOIR	8 356,67		9 000,00	-643,33
	708215	COM. VENTES BILLETS COMP. EXO TVA	899,60			899,60
	708220	COMMISSIONS VENTES CARBURANT	12 967,20		8 000,00	4 967,20
	708330	LOCATIONS DE BATIMENTS	373,72			373,72
	708335	LOCATIONS DE TERRAINS	2 659,20		3 200,00	-540,80
	708840	REFACTURATION ELECTRICITE	2 888,50		2 300,00	588,50
			704 824,50		676 200,00	28 624,50
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	781500	REPR SUR PROV POUR RISQUES ET CHARG	1 093 619,52			1 093 619,52
			1 093 619,52		0,00	1 093 619,52
TRANSFERT CHARGES D EXPLOITATION	791000	TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOITAT	100,87			100,87
	791100	REMBOURSEMENTS FRAIS PERSONNEL	1 485,37			1 485,37
	791400	AVANTAGES EN NATURE	1 000,00		2 400,00	-1 400,00
			2 586,24		2 400,00	186,24
AUTRES PRODUITS	758000	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	291,39			291,39
	758010	DIFFERENCES POSITIVES DE REGLEMENT	6,53			6,53
			297,92		0,00	297,92
PRODUITS AUT VAL MOB CREANCES IMM	762100	REVENUS DES TITRES IMMOBILISES	16 881,96		17 000,00	-118,04
			16 881,96		17 000,00	-118,04
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIM	768000	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	14,63			14,63
			14,63		0,00	14,63
REPRIS SUR PROV ET TRANSF CHARG FIN	786620	REPR SUR PROV DEPR IMMO FINANC	31 440,00			31 440,00
			31 440,00		0,00	31 440,00
PROD. EXCEPT. SUR OPER. DE GESTION	771500	SUBVENTIONS EQUILIBRE EXO TVA	898 032,97		520 318,00	377 714,97
	771800	AUTRES PROD EXCEPT SUR OPER DE GEST	1 408,95			1 408,95
			899 441,92		520 318,00	379 123,92
QUOTE PART SUBV INVEST VIRE EN RES	777000	QUOTE PART SUBV INV VIREE AU RESULT	169 417,30			169 417,30
			169 417,30		0,00	169 417,30
COMPTE RENDU D'ACTIVITE ANNUEL 2024 -			2 918 523,99		1 215 918,00	1 702 605,99

SECTION 302 NON FISCALISEE MISSIONS REGALIENNES

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le 03/10/2025

ID : 081-258100544-20250929-2025_018-DE



CHARGES	N° COMP1 INTITULE COMPTES	REALISE 2024	BP 2024	Variation	
ACHATS MAT PREM ET AUT APPROV	602100 ACHATS DE MATIERES ET FOURN CONSOMM	499,20		499,20	
	602610 ACHATS EMBALLAGES PERDUS	64,80		64,80	
		564,00	0,00	564,00	↗
AUTRES ACHATS & CHARGES EXTERNES	605100 ACHATS DE MATERIEL	395,88		395,88	
	605200 ACHATS D'EQUIPEMENT	112,80		112,80	
	606110 EAU	37,29	1 800,00	-1 762,71	
	606120 ELECTRICITE	5 387,77	6 500,00	-1 112,23	
	606310 PRODUITS D'ENTRETIEN	1 558,91	20 000,00	-18 441,09	
	606315 FOURNITURES POUR ENTRETIEN	9 600,00	7 000,00	2 600,00	
	606320 OUTILLAGE ET FOURNITURES	1 703,26	1 500,00	203,26	
	606350 PETIT MATERIEL DIVERS	0,00	500,00	-500,00	
	606421 FOURNITURES DE BUREAU	0,00	500,00	-500,00	
	606422 FOURNITURES POUR OFFSET	28,80		28,80	
	606426 ACHATS ET MISE A NIEAU LOGICIELS	300,00		300,00	
	606428 PETIT MATERIEL ET MOBILIER	1 805,30	2 000,00	-194,70	
	606600 HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL	11 563,04	9 500,00	2 063,04	
	606722 GAZ OIL (RECUP 100%)	10 219,27	12 000,00	-1 780,73	
	611211 NETTOYAGE DES LOCAUX	1 139,40	1 500,00	-360,60	
	611213 DESTRUCTION DECHETS	360,00		360,00	
	611220 GARDIENNAGE ET SURVEILLANCE	374 754,24	460 000,00	-85 245,76	Baisses des prestations GIP liées à la
	611800 AUTRES SERVICES SOUS TRAITES	3 565,20	3 000,00	565,20	Sûreté
	613520 LOCATIONS DE MATERIEL ET OUTILLAGE	0,00	300,00	-300,00	
	615210 ENTRETIEN DES TERRAINS	0,00	5 000,00	-5 000,00	
	615530 ENT REPAR MATERIEL INDUSTRIEL	876,00		876,00	
	615540 ENT REP OUTILLAGE INDUSTR	3 769,78	10 000,00	-6 230,22	
	615550 ENT. REPAR MAT. TRANSPORT	8 173,51	20 000,00	-11 826,49	
	615580 ENT REP MAT PROT HYG SECU	31 676,73	10 000,00	21 676,73	
	615600 CONTRATS D'ENTRETIEN	9 336,23	16 000,00	-6 663,77	
	616400 ASSURANCE RISQUES D'EXPLOITATION	1 515,80	2 100,00	-584,20	
	616600 ASSURANCE DES VEHICULES	3 020,21	3 000,00	20,21	
	618550 FRAIS DE FORMATION	49 760,00	45 000,00	4 760,00	
	618800 FRAIS D'EXAMEN	504,00		504,00	
	622600 HONORAIRES CAC ET EXPERT	1 518,00	3 700,00	-2 182,00	
	622680 AUTRES HONORAIRES	2 310,86		2 310,86	
	622800 DIVERS	1 158,00		1 158,00	
	624100 TRANSPORTS SUR ACHATS	543,48		543,48	
	625111 DEPLACEMENTS DU PERSONNEL	302,63	600,00	-297,37	
	625160 DEPLACEMENT PERSONNEL FORMA	7 750,83	10 000,00	-2 249,17	
	625180 AUTRES FRAIS DE DEPLACEMENTS	380,40		380,40	
	625700 RECEPTIONS	180,00		180,00	
	626110 AFFRANCHISSEMENTS	0,00	100,00	-100,00	
	626210 TELEPHONE	1 827,54	3 000,00	-1 172,46	
	626300 RESEAUX SPECIALISES TRANSM DONNEES	544,50	1 000,00	-455,50	
	627800 AUTRES FRAIS ET COMM SUR PREST SERV	7,50		7,50	
		547 687,16	655 600,00	-107 912,84	↘ Charges en forte baisse

CHARGES	N°	INTITULE COMPTES	REALISE 2024	BP 2024		
	COMPTES					
	631110	TAXE S/SAL PERMANENTS	21 286,61		20 000,00	
	633305	DEPENSE DE FORMATION	0,80			0,80
	633310	TAXE FORMATION CONTINUE PERMANENTS	2 365,59		2 500,00	-134,41
	633510	VERS T LIBERATOIRE TAXE D'APPRENTISS	1 499,06		1 500,00	-0,94
	635120	TAXES FONCIERES	243,00			243,00
			25 395,06	24 000,00		1 395,06 ↘
SALAIRES & TRAITEMENTS	641110	SALAIRES PERMANENTS	220 450,22		210 000,00	10 450,22
	641220	PROV. CONGES A PAYER	2 038,00		4 000,00	-1 962,00
	641400	AVANTAGES EN NATURE DIVERS	4 082,50			4 082,50
	641460	INDEMNITES DE LICENCIEMENT	51 810,86			51 810,86
			278 381,58	214 000,00		64 381,58 ↗
CHARGES SOCIALES	645110	COTIS. URSSAF PERMANENTS	41 096,91		40 000,00	1 096,91
	645310	COTIS. HUMANIS PERMANENTS	14 145,34		13 000,00	1 145,34
	645410	COTIS. ASSEDIC PERMANENTS	8 683,90		9 000,00	-316,10
	645500	CHARGES SOC S/CP ET REGUL	-1 043,00			-1 043,00
	645810	COTIS. PREVOYANCE PERMANENTS	12 061,79		11 000,00	1 061,79
	647500	MEDECINE DU TRAVAIL ET PHARMACIE	1 054,08		1 700,00	-645,92
			75 999,02	74 700,00		1 299,02 ↗
DOT. AUX AMORT SUR IMMOBILISATION	681120	DOTATIONS AMORT IMMOB CORPORELLES	46 630,71		90 000,00	-43 369,29
			46 630,71	90 000,00		-43 369,29 ↘
DOT. AUX PROV. SUR ACTIF CIRCULANT	681740	DOT PROV DEPREC CREANCES	111 952,93			111 952,93
			111 952,93	0,00		111 952,93
AUTRES CHARGES	652200	REDEVANCES SECURITE SURETE AEROPORT	0,00			0,00
	658010	DIFFERENCES NEGATIVES DE REGLEMENT	7,53			7,53
			7,53	0,00		7,53 ↗
INTERETS & CHARGES ASSIMILES	661800	INTERETS DES AUTRES DETTES	20 232,08		20 403,00	-170,92
			20 232,08	20 403,00		-170,92 ↘
DOT AMORT ET PROV CHARGES EXCEPT	687100	DOTATAUX AMORT EXCEPT SUR IMMOB	88 651,28			88 651,28
			88 651,28	0,00		88 651,28 ↗
			1 195 501,35	1 078 703,00		116 798,35

Licenciement pour inaptitude

déficit de la section pour l'exercice,
2024Intérêts emprunts avances Etat post
COVID

302	RECETTES	N° COMPT INTITULE COMPTES	REALISE 2024	BP 2024	Variation	
	PRODUCTION VENDUE BIENS ET SERVICES	706350 TAXE AEROPORT EXO TVA	242 880,32	280 000,00	-37 119,68	
			<u>242 880,32</u>	<u>280 000,00</u>	<u>-37 119,68</u>	↘
	RESS ORIGINE PUBLIQ ET SUBV EXPLOIT	742500 SUBV. MAJORATION TAXE AEROPORT EXO	702 176,30	798 703,00	-96 526,70	
			<u>702 176,30</u>	<u>798 703,00</u>	<u>-96 526,70</u>	↘
	TRANSFERT CHARGES D EXPLOITATION	791000 TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOITAT	7 475,00		7 475,00	
		791100 REMBOURSEMENTS FRAIS PERSONNEL	10 113,86		10 113,86	
		791400 AVANTAGES EN NATURE	482,50		482,50	
			<u>18 071,36</u>	<u>0,00</u>	<u>18 071,36</u>	↗
	AUTRES PRODUITS	758010 DIFFERENCES POSITIVES DE REGLEMENT	5,45		5,45	
			<u>5,45</u>	<u>0,00</u>	<u>5,45</u>	↗
	PROD. EXCEPT. SUR OPER. DE GESTION	771500 SUBVENTIONS EQUILIBRE EXO TVA	111 952,93		111 952,93	
		771800 AUTRES PROD EXCEPT SUR OPER DE GEST	1 116,33		1 116,33	
			<u>113 069,26</u>	<u>0,00</u>	<u>113 069,26</u>	↗
	QUOTE PART SUBV INVEST VIRE EN RES	777000 QUOTE PART SUBV INV VIREE AU RESULT	7 345,73		7 345,73	
			<u>7 345,73</u>	<u>0,00</u>	<u>7 345,73</u>	↗
			1 083 548,42	1 078 703,00	4 845,42	
			-111 952,93	0,00		

Moins de passagers transportés au départ de Castres-Mazamet
2023 : 293 047,77 avec la 3ème rotation
Majoration taxe supérieure à 2023 : 377 164,73
Mais insuffisante pour équilibrer la section 302

2.2 Situation des biens et immobilisations

Inventaire en [ANNEXE 2](#).

2.3 Suivi du programme d'investissement

Le contrat de délégation de service public est de type affermage. Par conséquent, le fermier ne supportait pas d'investissement en 2024.

2.4 Liste des occupants du domaine public aéroportuaire

0100035	AEROCLUB CASTRES- MAZAMET
0100115	CABROL Laurent
0100117	L'AUTAN DES AILES
0105140	BONNAL Gilles
0103586	CHALAIR
0105070	TARN SUD HELICOPTERE
0104975	MADER Christian
0105730	PACE Mickael
0100113	SAINT-MICHEL - EUROPCAR
0100119	HERTZ - MAUREL
0100114	BP France : Commissions ventes carburant
0100114	BP France : redevance domaniale
0105899	TRAPANELLE AEROCLUB

3. Analyse de la qualité de service

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le 03/10/2025
ID : 081-258100544-20250929-2025_018-DE



3.1. Incidents significatifs et bilan de sécurité ANNEXE 3

3.2. Indicateurs qualité

3.2.1. Plaintes, réclamations, suggestions

Aucunes réclamations de riverains n'ont été remontées jusqu'à fin décembre 2024

3.2.2. Respect des horaires d'ouverture

Les horaires d'ouverture ont été respectés durant l'année 2024.

En dehors des horaires d'ouverture publiés, l'aéroport est en mesure de déclencher au minimum un agent pour répondre à toute demande d'ouverture exceptionnelle.

Le personnel de la tour AFIS et le personnel SSLIA/SSPA sont en mesure d'intervenir dans le cadre d'astreinte 7Jours/7 et 24 heures/24.

Lors de l'exercice 2024, l'aéroport a assuré :

- 15 ouvertures en dehors des horaires publiés pour des vols privés, charters et mises en place.
- 13 ouvertures les Samedis pour les vols sur la Corse.
- 28 dépassements d'horaires (retard, prolongation d'ouverture pour des vols privés).
- 1 ouverture pour des évacuations sanitaires dans le cadre du protocole d'accord conclu avec le CHIC Centre hospitalier de Castres-Mazamet.

3.3 Enquête de satisfaction ANNEXE 4

Mesures correctives et Mesures d'améliorations à l'issue de l'enquête de satisfaction.

Pas de mesures d'améliorations : les axes de progrès demandés concernent un élargissement des horaires d'ouverture les samedis et dimanches. Un coût élevé pour une amélioration de service destinée majoritairement aux aéro-clubs locaux qui ne contribuent que très faiblement au fonctionnement de la plate-forme aéroportuaire.

3.4 Certifications et suivi de certifications ANNEXE 5

Synthèse du bilan des actes de surveillance 2024

Actes de contrôle renforcés (décembre 2024) :	pour un renouvellement du certificat sûreté en 2025
Arrêt de ILS et CVU :	Suppression des procédures associées
Certification :	poursuite du dossier pour la certification européenne Code 3C
Audit interne de conformité EASA (19/11/2024) :	4 non-conformités mineures et 2 points de vigilance
Audit de suivi – OPS SERV (10 et 11/01/2024) :	5 écarts et 3 observations (5 restent en cours de résolution)
Audit Energie Balisage (18/03/2024) :	5 écarts et 4 observations (à ce jour 4 clôturées, 5 en cours de résolution)
Audit AFIS les 25 et 26 juin 2024 :	7 écarts et 2 observations (1 reste en cours de résolution)

4 Informations relatives à l'exécution du service public délégué.

4.1. Indicateurs d'exploitation

4.1.1. Continuité du service public

La continuité du service public a été assurée conformément aux horaires publiés.

En cas d'indisponibilité d'un des services (travaux, entretien, etc.), l'information a été faite aux usagers par voie de l'information aéronautique (NOTAM).

Le PCA de l'aéroport est le suivant :

- Tour de contrôle (AFIS) : maintien en conditions opérationnelles pendant les heures d'ouverture.
- Pompier : maintien du niveau sécurité incendie de la plateforme sauf week-end et jour férié (activation du service complet sur demande en 1h00).
- Accueil, informations et réservations : pendant les heures d'ouverture.
- Avitaillement : maintien en conditions opérationnelles de toutes les stations, avitaillement possible pendant les heures d'ouverture. 1 agent polyvalent en astreinte en dehors de ces heures.

4.1.2. Egalité de traitement entre tous les usagers

4.1.2.1. *Politique tarifaire équitable*

Un guide tarifaire a été établi en 2024 sur la base des tarifs proposés par la CCI Tarn voté en assemblée générale. Ce guide est disponible sur le site Internet pour tous les usagers de la plateforme.

4.1.2.3. *Commission de consultation des usagers et de sécurité*

La commission des usagers et la commission de sécurité se sont tenues le 11/03/2024.

4.2. Analyse de l'activité de la plateforme

4.2.1. Relations avec le délégant

Les relations avec le délégant sont constantes qu'elles soient par téléphone, courriers électroniques, rapports écrits ou réunions.

Délégant et délégataire se rencontrent régulièrement pour traiter des sujets structurant pour la plateforme.

4.2.2. Statistiques générales

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le 03/10/2025
ID : 081-258100544-20250929-2025_018-DE



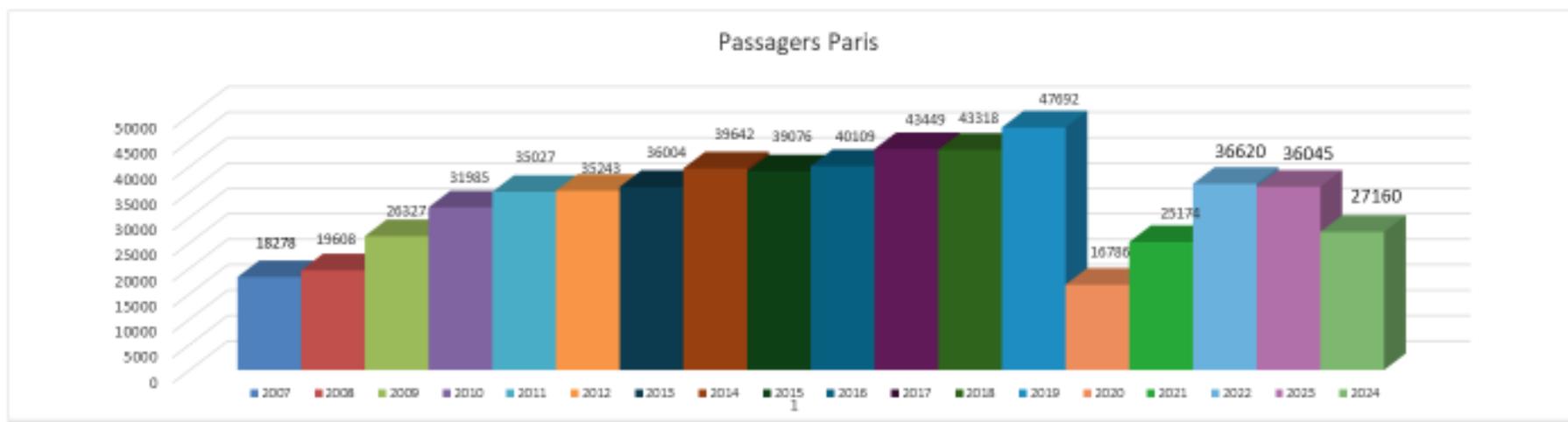
Statiques générales

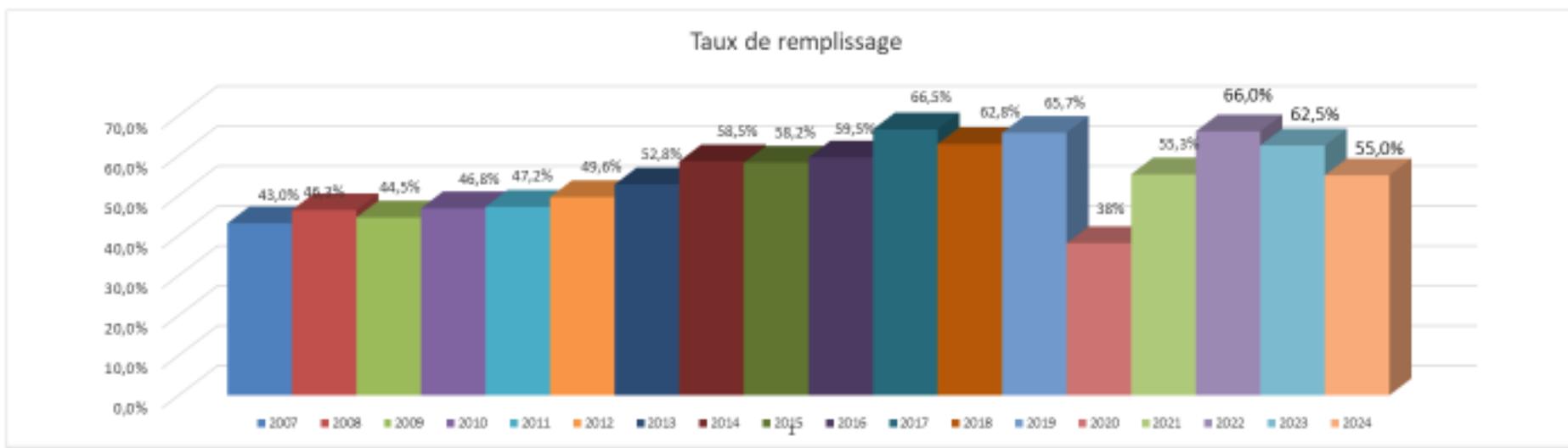
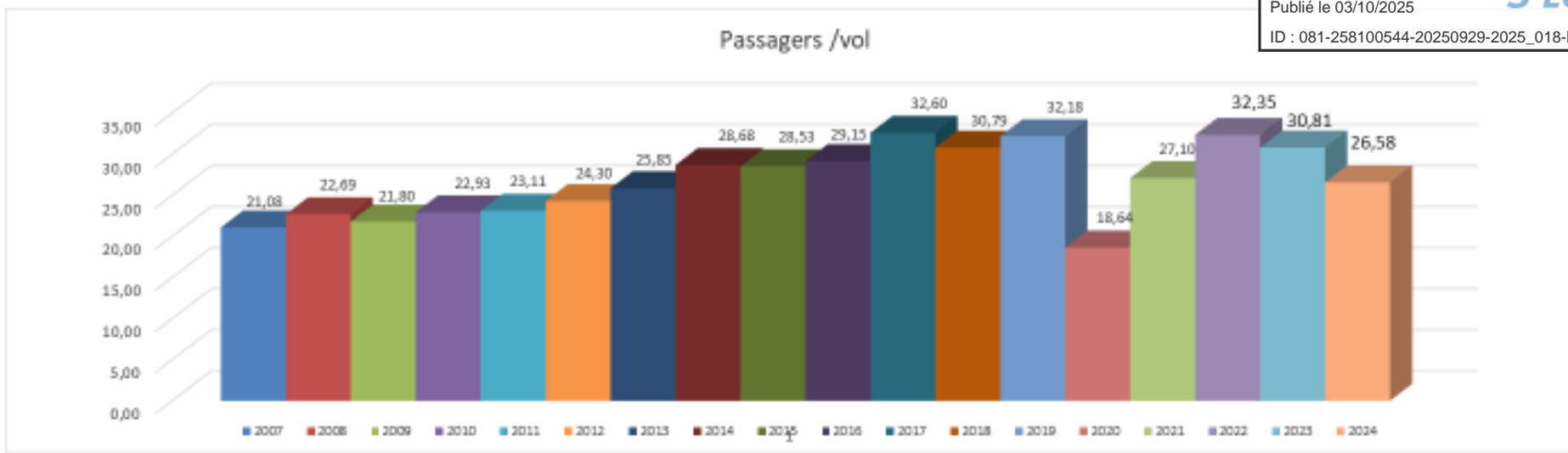
2024	Janv.	Fev.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année (en cour)	AnnéeN-1	%
PASSAGERS COMMERCIAUX															
CHARTERS	0	82	0	0	0	41	0	0	0	0	0	0	123	82	50%
COMMERCIAL NON REGULIER	114	70	17	0	6	20	0	68	51	14	30	18	408	83	392%
REGULIER	2295	2207	2637	2500	2162	2520	2404	1176	2506	2564	2254	2184	27 409	35 127	-22%
TOTAL PASSAGERS COMMERCIAUX	2409	2359	2654	2500	2168	2581	2404	1244	2557	2578	2254	2202	27 910	35 292	-20,92%
MOUVEMENTS COMMERCIAUX													0	0	
CHARTERS	0	4	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	5	2	150%
COMMERCIAL NON REGULIER	5	9	3	0	6	6	0	6	16	2	6	4	63	51	24%
REGULIER	94	84	92	88	82	93	103	48	96	92	84	77	1033	1138	-9%
TOTAL MOUVEMENTS COMMERCIAUX	99	97	95	88	88	100	103	54	112	94	90	81	1101	1191	-8%
AVIATION GENERALE													0	0	
AEROCLUB	217	222	332	325	232	449	400	323	217	252	328	164	3461	2844	22%
ECOLES DE PILOTAGE	72	78	94	74	140	93	161	118	82	63	98	70	1143	1112	3%
EVASANS	0	4	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	6	4	50%
MILITAIRES	50	64	2	4	8	46	114	144	49	22	34	88	625	510	23%
PRIVES	45	35	89	96	46	110	76	50	83	35	59	49	773	1768	-56%
TOTAL MOUVEMENTS NON COMMERCIAUX	384	403	517	499	426	698	751	635	431	374	519	371	6008	6238	-4%
TOTAL MOUVEMENTS	483	500	612	587	514	798	854	689	543	468	609	452	7109	7429	-4%

Passagers Paris 2025

PASSAGERS LIGNE CASTRES-MAZAMET / PARIS-ORLY SANS GP (Prix VdS inclus)

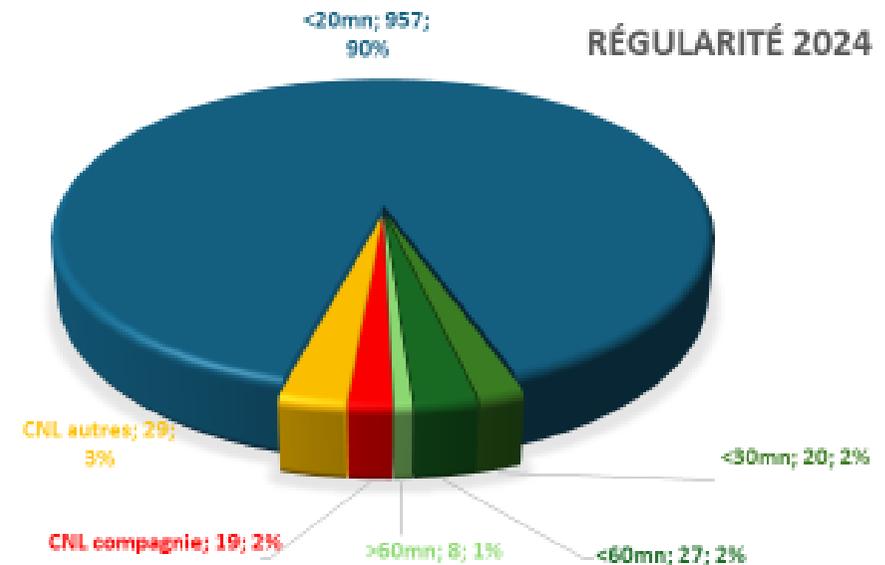
	2021				2022				2023					2024				
	Total pass	Nb vols	Nombre passagers par vol effectués	Tx remplissage	Total pass	Nb vols	Nombre passagers par vol effectués	Tx remplissage	Total pass	Nb vols	Nombre passagers par vol effectués	Places dispo appareil	Tx remplissage	Total pass	Nb vols	Nombre passagers par vol effectués	Places dispo appareil	Tx remplissage
Janvier	1581	78	20,27	41,4%	2063	94	21,85	44,8%	3357	122	27,52	49	56,2%	2295	96	23,91	48	49,8%
Février	1429	58	25,52	52,1%	2514	88	28,57	58,3%	3576	112	31,93	49	65,2%	2400	90	26,67	48	55,8%
Mars	1502	84	23,47	47,9%	3173	100	31,73	64,8%	4214	132	31,92	49	65,2%	2837	92	29,86	48	59,7%
Avril	1241	58	21,40	43,7%	2814	88	31,98	65,3%	3910	124	31,53	50	63,1%	2500	94	26,80	48	55,4%
Mai	2094	81	25,85	52,8%	3086	82	33,54	68,5%	4043	118	34,26	50	68,5%	2162	82	26,37	48	54,9%
Juin	2660	96	27,71	56,5%	3083	93	33,15	67,7%	3357	94	35,71	48	74,4%	2400	88	27,27	48	56,8%
Juillet	2859	82	31,08	63,4%	3150	86	36,63	74,8%	2855	84	33,89	48	70,8%	2218	95	23,35	48	48,6%
Août	1212	44	27,55	58,2%	1522	48	33,09	67,5%	884	38	23,28	48	48,5%	903	42	21,50	48	44,8%
Septembre	2562	98	26,89	54,5%	3785	112	33,79	69,0%	2390	92	25,98	48	54,1%	2343	92	25,47	48	53,1%
Octobre	2864	90	31,82	64,9%	3904	108	36,15	73,8%	2628	94	27,96	48	58,2%	2584	92	27,97	48	58,1%
Novembre	2733	85	32,15	65,6%	3301	104	31,74	64,8%	2596	88	29,50	48	61,5%	2554	84	30,40	48	63,3%
Décembre	2437	77	31,85	64,8%	4225	121	34,92	71,3%	2235	72	31,04	48,00	64,7%	2184	77	28,36	48	59,1%
Total/an	25174	817	27,10	55,3%	36620	1132	32,35	66,0%	36045	1170	30,81		62,5%	27160	1024	26,52		54,9%



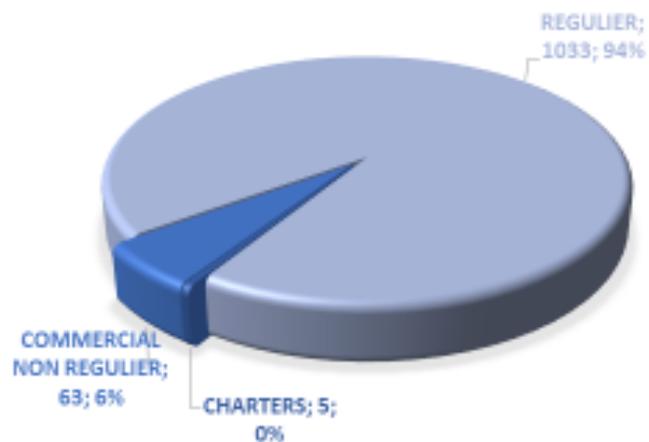


Régularité 2024

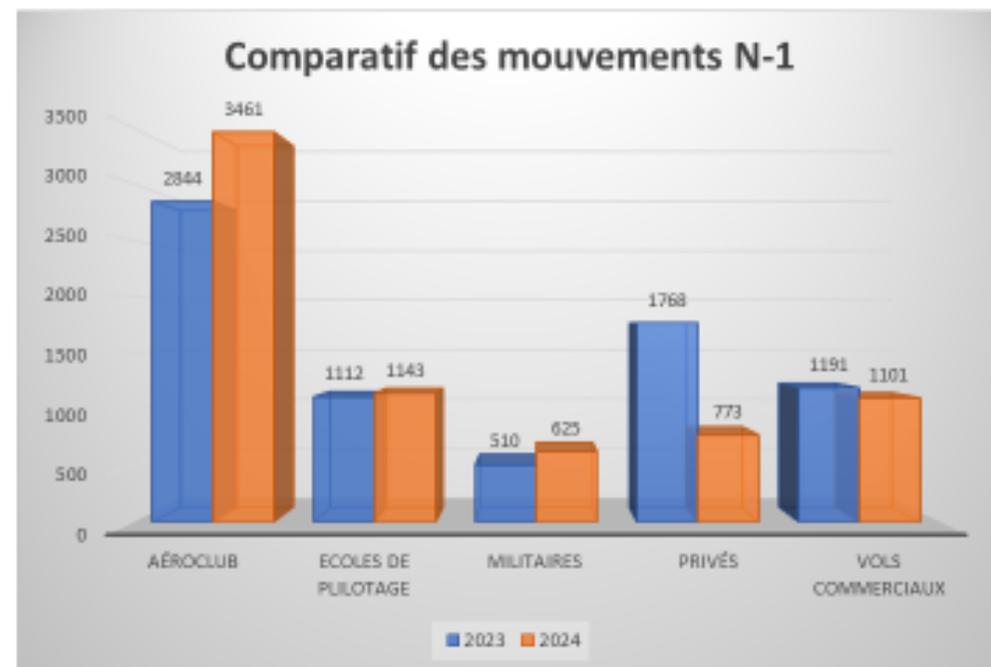
2024		
Total		
	TOTAL	
Nb de vols prévus	1035	Tx%
Ponctualité		
<20mn	957	92%
>20<30	20	2%
>30<60	27	3%
>60	8	1%
Régularité		
Régularité	31	Tx%
CNL Pb Tech	11	35%
CNL Compagnie	8	26%
Total compagnie	19	61%
CNL Météo	8	26%
Autres	2	6%
Déroutement		
Déroutement		0%
TOTAL	29	94%
Remplissage		
Places offertes	49152	Tx%
Pax aériens	27093	55%
Pax voie de surf.	89	0%
Total	27182	55%



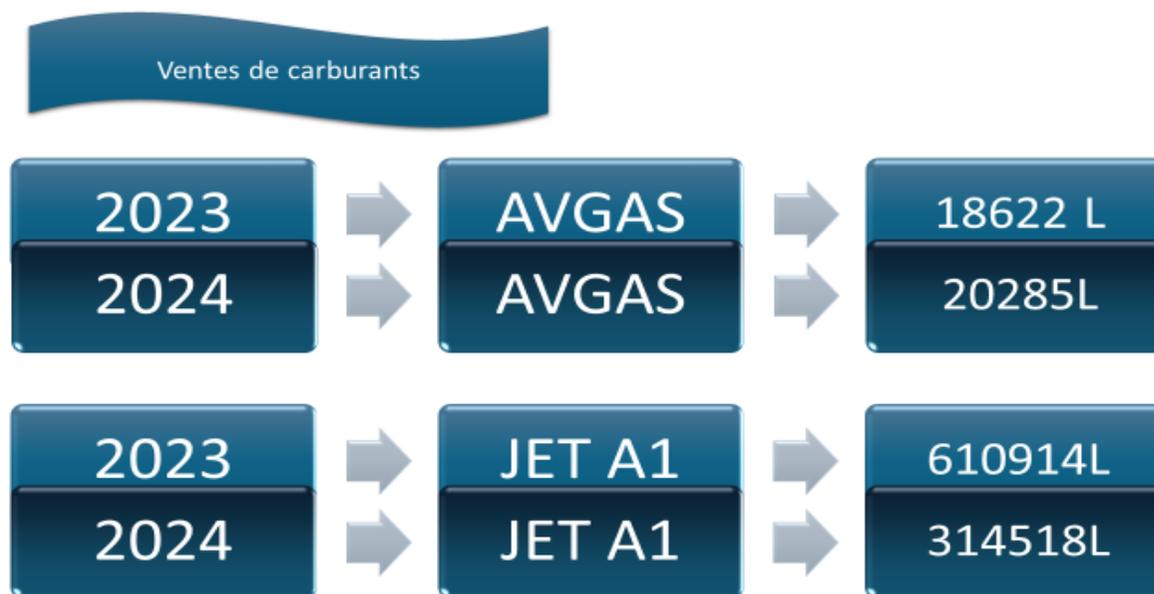
AVIATION COMMERCIALE



RÉPARTITION MOUVEMENTS



4.2.3. Consommation de carburant



La CCI a géré les deux stations carburant pour le compte de BP dans le cadre d'un « contrat poste acheteur en gérance » pendant toute l'année 2024.

Le montant HT des commissions facturées en 2024 :

- pour AVGAS est de 1 014.25 €
- pour JET A1 est de 11 952. 95 € soit un total HT de 12 967.20 €

La vente de JET A1 est inférieure à celle de 2023 de 296 396 litres sur la même période car la compagnie Chalais ne bénéficie pas des mêmes accords financiers avec BP que la compagnie Air France. Chalais avitaille en grande partie à Paris Orly.

La vente d'AVGAS est quant à elle supérieure à 2023 (+8.9%) en corrélation avec l'activité d'aviation générale et de loisirs depuis le début de l'année.

La CCI a contracté avec BP un contrat de location d'un camion avitailleur pour faciliter l'avitaillement des avions militaires et un débit plus rapide pour tous les avions commerciaux.

4.2.4 Activité de maintenance aéronautique.

L'atelier de maintenance situé sur l'aérodrome continue à développer son activité. Cette société réalise la maintenance de beaucoup d'avions basés mais aussi des terrains voisins Revel par exemple. Cet atelier permet, dans des cas bien précis, de pouvoir intervenir sur des avions extérieurs en cas de problèmes ponctuels, ce qui permet à l'aéroport de répondre à certains problèmes mécaniques rencontrés par des usagers.

4.2.5 Communication

Site Internet

Grâce à l'intervention d'une stagiaire durant deux mois, le site internet de l'aéroport a été totalement relooké et mis à jour. La nouvelle version plus moderne a vu le jour au cours du 2^{ème} trimestre 2024.

La plateforme propose sur le site de nombreuses rubriques pratiques, une ergonomie conviviale et une navigation facile tant pour les passagers avec des informations utiles aux voyages ou au tourisme dans la région, que pour les opérateurs aériens.



BIENVENUE À L'AÉROPORT CASTRES-MAZAMET

[PRÊT POUR LE DÉCOLLAGE ?](#)

[L'AÉROPORT](#)

[DESTINATIONS ET RÉSERVATIONS](#)

[GUIDE DU VOYAGEUR](#)

Windows taskbar: Taper ici pour rechercher | 15:16 | 23/05/2025

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le 03/10/2025

ID : 081-258100544-20250929-2025_018-DE



Bienvenue dans le Tarn - Aéri x +

Non sécurisé | aeroport81.fr/DCM/index.php/bienvenue-dans-le-tarn/

ACA
Aéroport Castres-Mazamet

L'AÉROPORT ▾ DESTINATIONS ET RÉSERVATIONS ▾ GUIDE DU VOYAGEUR ▾

CONTACT

LE TARN UNE AVENTURE SANS FIN !

BIENVENUE DANS LE TARN !

Haut-parleurs/écouteurs (Realtek(R) Audio) ^

15:19
23/05/2025

Taper ici pour rechercher

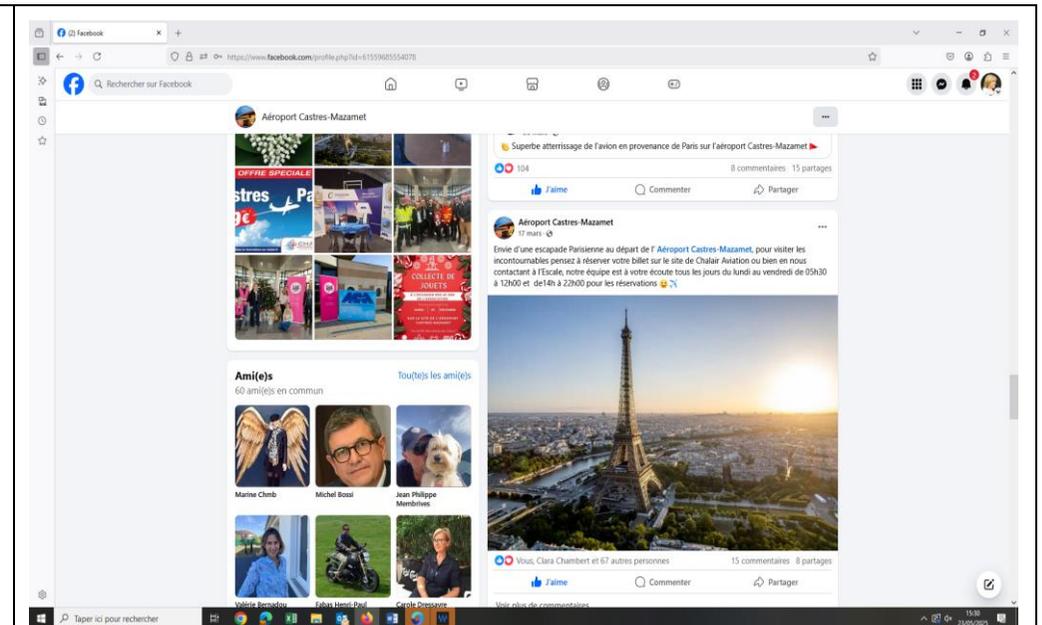
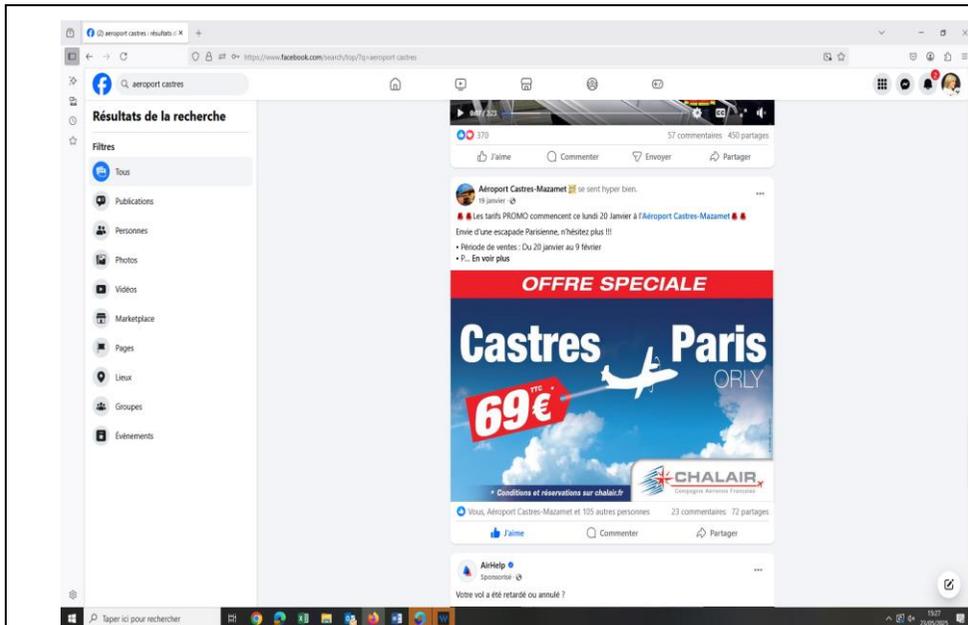
Axes de communication

En 2024, les axes de communication se sont surtout orientés vers la promotion de la ligne estivale vers la Corse.



Réseaux sociaux

La présence sur les réseaux sociaux est aujourd'hui indispensable pour faire connaître son activité et ses services, renforcer la visibilité



de l'aéroport et élargir son réseau. Il est également un élément de sondage sur la notoriété du lieu. L'aéroport est actif sur Facebook afin de créer du lien avec ses utilisateurs et relayer les actualités sur le site via du contenu grand public et original pour la visibilité du

terrain. Plus de 2 000 personnes aiment et suivent désormais la page Facebook de l'aéroport.

Autres supports

Des informations relatives à l'aéroport sont également diffusées sur les supports CCI TARN
Magazine économique Ecotarn
Site Internet
Réseaux sociaux

Relations avec les organismes touristiques

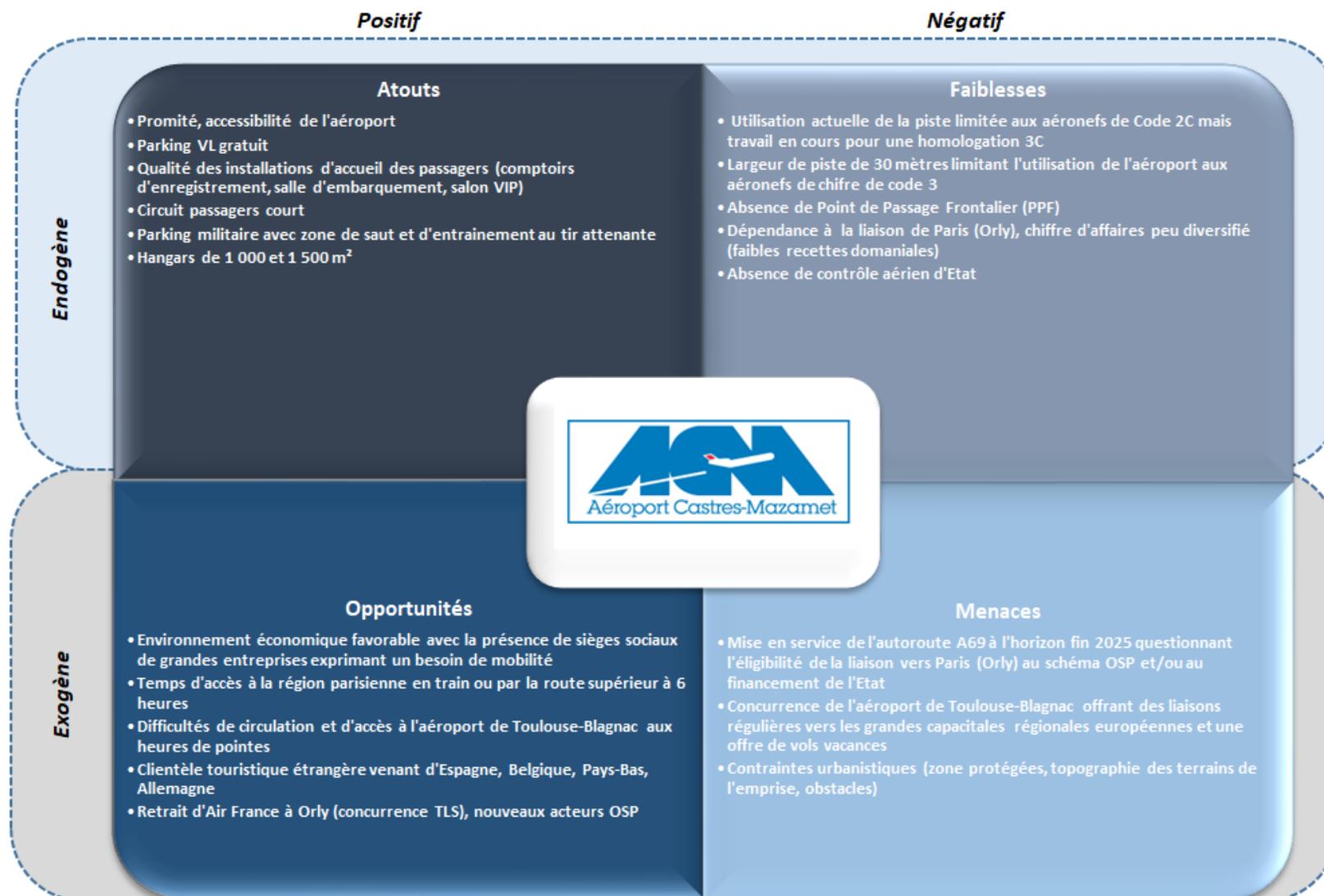
Relations régulières avec l'Office du Tourisme de Castres et le Comité département du tourisme.

Autres actions de communication ou de développement

- L'Aéroport a accueilli tout au long de l'année 35 élèves dans le cadre de stages de découverte ou d'observation du monde professionnel.
- Une récolte de jouets a été réalisée en décembre en partenariat avec les « restos du cœur ».
- Participation à un salon dédié au tourisme à Albi en novembre.
- Visites régulières des agents de voyage tarnais.
- Organisation d'un afterwork à l'aéroport avec l'ensemble des agents de voyage en collaboration avec Chalais. A cette occasion un tirage au sort a été organisé : Chalais a offert à l'agence de voyage gagnante un billet aller-retour Castres-Paris pour 2 personnes.

4.3 Atouts, faiblesses, opportunités, menaces

Ci-dessous les principales forces et faiblesses mais aussi les opportunités et les menaces liées à l'aéroport de Castres-Mazamet.

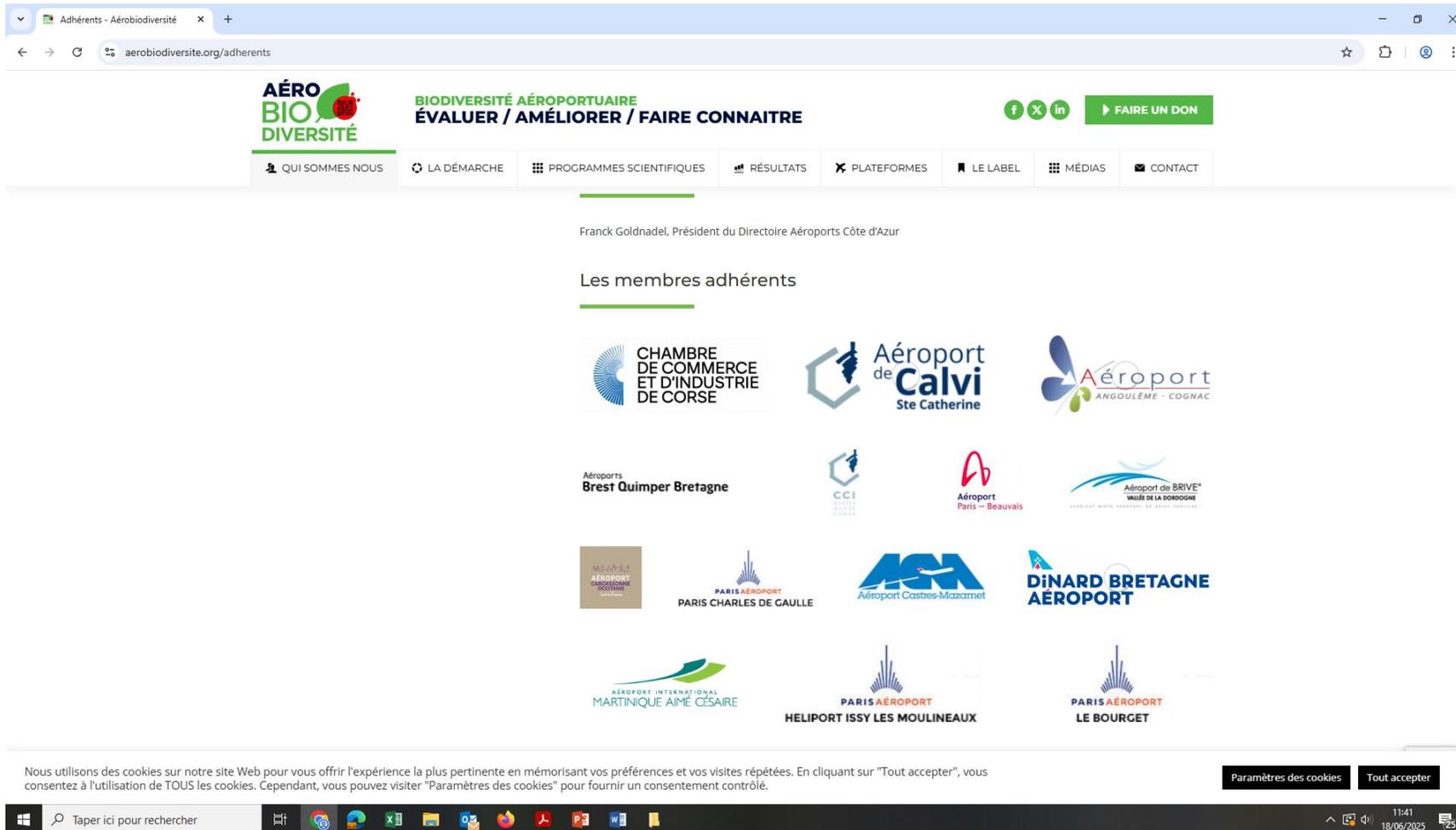




4.4 Actions environnementales

Politique environnementale

La CCI Tarn poursuit son engagement concernant le respect de la biodiversité en partenariat avec l'association « **aérobiodiversité** » dont elle est partenaire Rapport sur le site www.aerobiodiversite.org et celui de l'aéroport Castres-Mazamet.



Caractéristiques générales :

L'aéroport de Castres-Mazamet est l'un des membres fondateurs de l'association. La plateforme est caractérisée par des milieux de pelouses sèches à orchidées et de friches très peu perturbés par les activités aéroportuaires et bénéficiant d'une gestion minimale favorable à la biodiversité. Inséré dans la zone Natura 2000 du Causse de Labruguière avec laquelle il assure une pleine continuité, l'aéroport accueille de très nombreuses espèces végétales et animales sur sa relativement petite surface. 382 espèces de plantes ont ainsi été identifiées depuis 2014 et 93 espèces d'oiseaux ce qui place la plateforme dans le top 3 des partenaires de l'association en matière d'avifaune.

Exemples d'espèces présentes :

plus de 20 espèces d'Orchidées recensées dont le rare *Ophrys* du Gers, mais aussi d'autres espèces végétales rares et protégées dont la Sabline des chaumes, la Phalangère à fleurs de lis et le Miroir de Vénus. Un projet de conservation des plantes messicoles (accompagnatrices de moissons aujourd'hui menacées de disparition en raison des techniques agricoles modernes) est mené sur des parcelles appartenant à l'aéroport, et permet en particulier à la Dauphinelle de Verdun et à la Nigelle de France de prospérer. Les Guêpiers d'Europe, les Oedicnèmes criards, mais aussi des Busards cendrés et occasionnellement le Circaète Jean-le-Blanc ou l'Aigle botté profitent de la richesse du milieu. Du côté des insectes, nous pouvons entre autres citer l'Azuré du serpolet, potentiellement reproducteur sur la plateforme. Enfin, c'est un milieu apprécié des chauves-souris, avec 19 espèces enregistrées sur les 34 espèces françaises.



Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le 03/10/2025

ID : 081-258100544-20250929-2025_018-DE



4.5 Effectifs

Ni conflit social ni grève n'ont été observés en 2024 au sein de l'Aéroport de Castres-Mazamet. L'effectif au 31 décembre 2024 est de 19 salariés (1 cadre et 19 ouvriers spécialisés), dont 2 salariés en CDD, 3 salariés à Temps Partiel dont 1 en retraite progressive.

4.5.1 Liste

L'effectif au 31 décembre 2024 est de 19 salariés dont 2 salariés en CDD, 3 salariés à Temps Partiel dont 1 en retraite progressive.

Date anc.	Contrat	Emploi bulletin	Statut	Coefficient	*TC/TP
01/03/1993	CDI	RESPONSABLE EXPLOITATION	Cadre	420	TC
27/12/2023	CDI	Agent Polyvalent SSLIA	ETAM	200	TC
01/01/2001	CDI	Resp. Service Agents Polyvalents	ETAM	290	TC
06/11/2017	CDI	Technicien Comptable	ETAM	260	TP
15/09/2012	CDI	Agent Escale	ETAM	235	TC
25/03/2006	CDI	Responsable d'Escale	ETAM	290	TC
27/10/2020	CDI	Agent d'informat° et d'accueil	ETAM	200	TC
18/02/2022	CDI	Agent Trafic	ETAM	200	TC
23/01/2017	CDI	Agent d'Accueil Escale	ETAM	220	TP
28/11/1998	CDI	Agent AFIS	ETAM	235	TP
22/08/2022	CDI	Agent Polyvalent SSLIA	ETAM	235	TC
11/12/1995	CDI	Coordinateur SSLIA	ETAM	260	TC
26/03/2024	CDD	Agent Polyvalent SSLIA	ETAM	200	TC
12/02/2014	CDI	Agent AFIS	ETAM	260	TP
10/02/2020	CDI	Agent AFIS	ETAM	235	TC
01/01/2024	CDD	Agent d'Accueil	ETAM	200	TP
27/09/2021	CDI	Agent Polyvalent SSLIA	ETAM	235	TC
07/06/2022	CDI	Agent Polyvalent SSLIA	ETAM	235	TC
01/06/2010	CDI	Agent Afis	ETAM	235	TC

Effectif de EAR au 31 décembre 2024

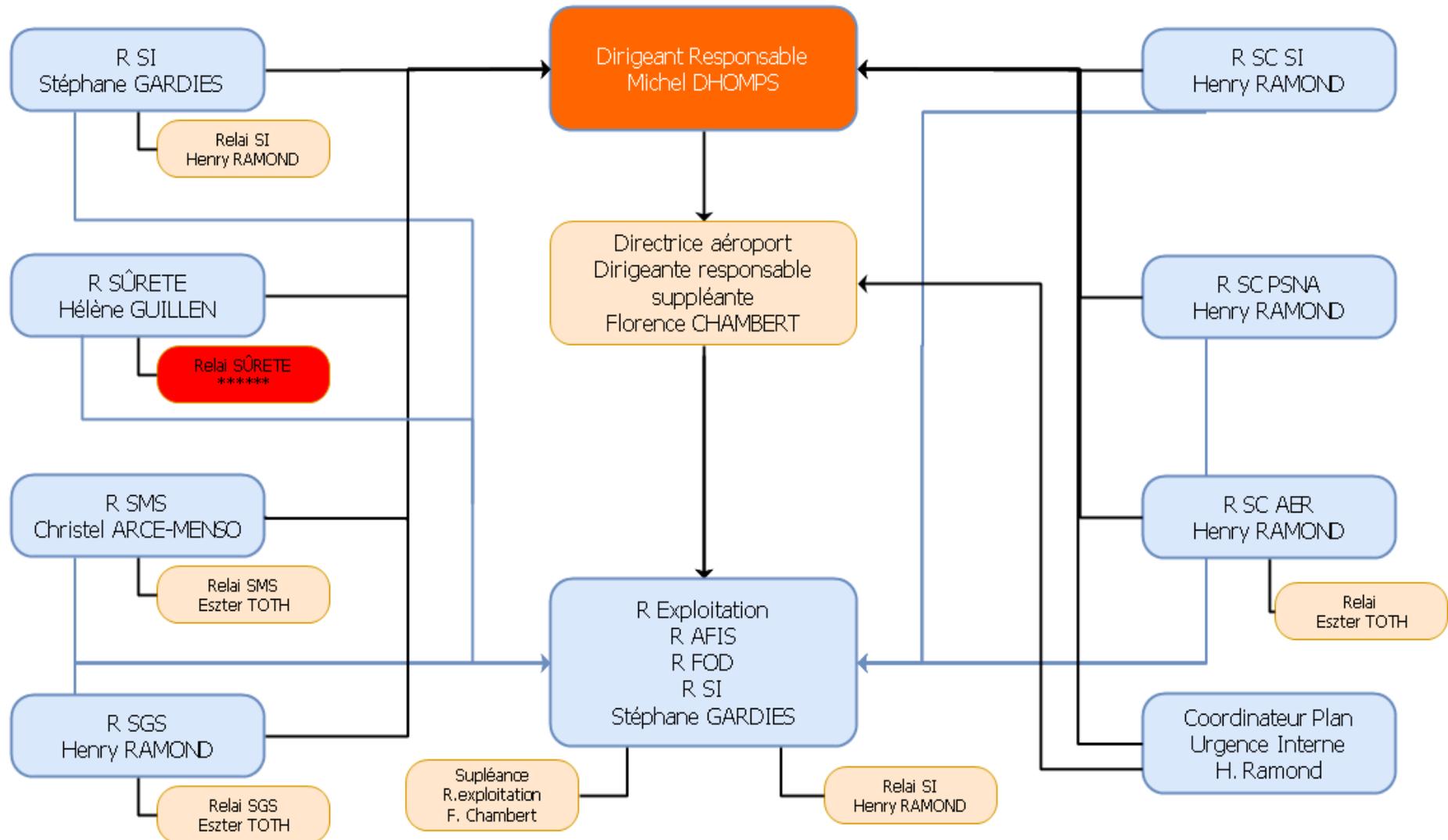
*TC : Temps Complet *TP : Temps partiel

4.5.2 Organigramme fonctionnel et hiérarchique



Systèmes de gestion de la sécurité

DIRECTION

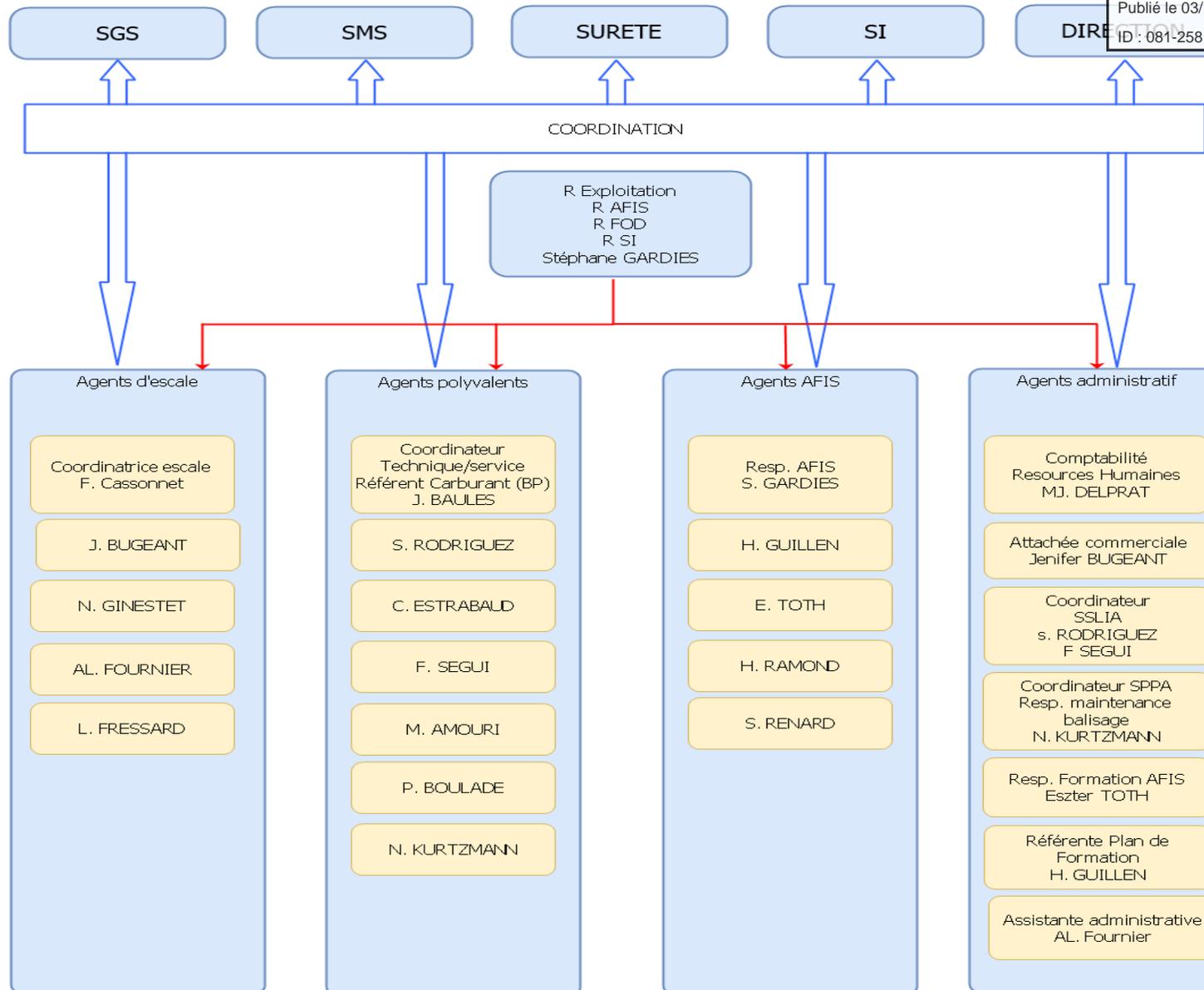


VUE DES LIENS FONCTIONNELS ET DE COORDINATION

Liens fonctionnels

Liens de coordination





4.5.3 Mouvements de personnel

Une salariée est rentrée de congé maternité en février 2024 et a souhaité reprendre en congé parental à 50%.

Un salarié a demandé un temps partiel dans le cadre d'une retraite progressive à 80%.

Une procédure de licenciement pour inaptitude a été engagée à l'encontre d'un agent en novembre 2024 suite à l'inaptitude du salarié prononcée par la médecine du travail. Un salarié a été embauché en CDD pour pallier aux absences du salarié concerné durant le congé maladie qui a précédé son licenciement.

4.5.4 Evolutions majeures affectant la situation du personnel

Mutuelle

Un changement de mutuelle est en cours de négociation et permettra des économies et une meilleure couverture à partir du 1^{er} janvier 2025.

Fonds social

Afin de compenser la perte des avantages liés au fond social depuis 2023, l'employeur a souhaité maintenir les avantages sociaux dans les limites réglementaires URSSAF. Grâce à l'abondement par l'employeur de ce fond social, chaque agent a bénéficié de 193 € en chèques cadeaux en fin d'année 2024.

4.5.5 Accidents du travail survenus au cours de l'exercice

Aucun accident de travail n'a été enregistré en 2024

4.5.6 Observations de l'inspection du travail

Aucune observation de l'inspection du travail n'a été formulée.

4.5.7 Conflits sociaux

Ni conflit social ni grève n'ont été observés en 2024 au sein de l'aéroport Castres-Mazamet.

4.5.8. Congés payés

Tous les jours de congés ont été soldés au 31 décembre 2024.

4.5.9 Evolutions majeures affectant la situation du personnel

L'accord social signé par tous les salariés et mis en place en début d'année 2017 est actuellement en vigueur, l'application de la convention collective du transport aérien personnel au sol (CCNTA-PS), obligatoire et appliquée, cet accord est actuellement en cours de révision dans le cadre de CSE qui se sont réunis les 24 avril 2024 et 13 décembre 2024

4.5.10 Politique de formation

Plan de formation annuel par service :

Agents AFIS	FORMATIONS							NOMS des AGENTS					COÛT HT
	ORGANISMES	BON DE COMMANDE	COMPTE	OBLIGATOIRE	NON OBLIGATOIRE	DUREE FORMATION	LIEUX	S. GARDIES	H. RAMOND	S. RENARD	E. TOTH	H. GUILLEN	
Intitulé de la formation													
Anglais	Purple	30100002	301	X		16	Aéroport	X	X	X	X	X	4 900,00 €
													4 900,00 €

Agents d'escale	FORMATIONS						NOMS des AGENTS						COÛT HT
	ORGANISMES	BON DE COMMANDE	COMPTE	OBLIGATOIRE	NON OBLIGATOIRE	DUREE DE LA FORMATION	CASSONNET Frédérique	BUGEANT Jennifer	ELGHELEM Nabila	FOURNIER Anne-Laurenc	FRESSARD Lisa	RIGAL ELSA	
Intitulé de la formation													
Facteurs humains	LMHADI	30100916	301	X		4H	X		X	X	X	X	590,00
SECURITE EN PISTE	LMHADI	30100916	301	X		2H	X		X		X	X	490,00
DGR9 (CBTA7.5)	AERO TRAINING CENTER	30100940		X		4H	X		X	X		X	550 +(25x4)
CBT 7.6	AERO TRAINING CENTER			X		4H	X	X	X	X	X		550+(25X4)
PMR	LMHADI	30100916		X		4H	X	X	X	X		X	400,00
11.2.6.2	CCI FOX			X			X	X	X	X	X	X	
11.2.3.8	CCI FOX			X				X	X	X		X	
TRAFIC	LMHADI	30100001	302	X	X	5J	X	X	X	X	X		3 700,00
SST	cci purple				X	2j	X	X	X	X	X		1 100,00
Anglais	cci PURPLE				X	16h	X	X	X	X	X		(980x5) + (140 x5)
SGS	CCI HENRI			X					X		X	X	
PERMIS PIETON	CCI FOX			X			X	X	X	X	X	X	
												6 280,00 €	

AGENTS POLYVALENTS	FORMATIONS				NOMS des AGENTS								Intitulé de la formation
	ORGANISMES	BON DE COMMANDE	OBLIGATOIRE	DUREE DE LA FORMATION	BAULES JULIEN	NEGRE PATRICK	RODRIGUEZ STEPHEN	SEGUI FLORIAN	KURTZMANN NICOLAS	ESTRABAUD Clément	AMOURI Maeva	OUVETTE Frédéric	
FIPA (initiale pompier)	EFORSA	30200018 AMOURI 30200372 OUVETTE	X	105H							X	X	26 968,80 €
FIPPA (initiale PPA)	EFORSA	30200019	X	28H00							X	X	5 834,40 €
FCPA (contnue pompier)	EFORSA	30200263 S14 30200617 S43 30100703 S39	X		X		X	X	X	X			4 552,00 €
FCPPA (continue PPA)	BTEE	30200054 30200939	X	7H00	X	X	X	X	X				2600+1406
FCCM (Chef manœuvre)	EFORSA	30200701	X	35H00						X			4 281,00 €
FORMATION SPECIFIQUE CHEF DE MANŒUVRE	EFORSA		X	86 H				X					5 672,40 €
Formation E. LEARNING	EFORSA	30200087	X		X		X	X	X	X	X		1 589,67 €
CACES R486 recyclage	CFPR		X	14H00									0,00 €
CACES R482 recyclage	CFPR		X	14H00									0,00 €
Habilitation CACES R482 et R486 initiale	CFPR	30100906	X	7H00							X	X	690,00 €
HABILITATION GERBEURS	CFPR		X	7H00	X		X	X	X	X	X	X	690,00 €
FACTEURS HUMAINS	LMADHI	30100916	X	4H00	X		X				X	X	590,00 €
CBTA 7.4 (ex DGR8)	ATC	30100940	X	4h00	X		X				X	X	650,00 €
SECURITE PISTE	LMADHI	30100916	X	2H00					X	X	X	X	490,00 €
FORMATION BP CONTRÔLE QUALITE	APTH	30100350		21H00						X	X	X	0,00 €

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
 Reçu en préfecture le 03/10/2025
 Publié le 03/10/2025
 ID : 081-258100544-20250929-2025_018-DE



FORMATION BP CAMION AVITAILLEUR	APTH	30100350		35H00	X					X			
formation initiale referent ppa	EFORSA	30200879		28H00						X			4 628,40 €
TABLETTE STERELLA	INTRA			4H00	X		X	X	X	X	X	X	0,00 €
PERMIS PISTE	INTRA S. RENARD			4H00				X	X		X	X	0,00 €
PERMIS poids lourd renouvellement permis- visite medicale	Dr GONZALES		X		X					X			<u>150,00 €</u>
SGS	INTRA H. RAMOND			4H00	X						X	X	0,00 €
SURETE 11.2.3.7	INTRA S. RENARD							X			X	X	0,00 €
SURETE 11.2.3.8											X	X	0,00 €
SURETE 11.2.3.10								X	X	X	X	X	0,00 €
SURETE 11.2.8											X	X	0,00 €
SURETE 11.2.6.2						X		X				X	X
HABILITATION ELECTRIQUE INITIALE BS- BE	IN'FOR	30100925		14H00							X	X	790,00 €
HABILITATION ELECTRIQUE HT	IN'FOR	30100318		28H00					X				1 285,00 €
HABILITATION ELECTRIQUE (ENERBALEX)	ENAC	30100108							X				2 940,00 €
COURS ANGLAIS	CCI PURPLE				X		X	X	X	X	X	X	7 840,00 €
SECOURISME PSE1-PSE2	EFORSA		X	7h	X								250,00 €
DEGIVRAGE initial + recyclage	GAS	30100623		14H00	X		X	X	X	X	X	X	1 120,00 €
Formation assistant avion (piste initiale)	GAS	30100084 AMOURI 30100317 OUVETTE		70H							X	X	11 200,00 €
												85 480,47 €	

4.6 Analyse de l'évolution des clauses financières

4.6.1 Evolution des tarifs

Les tarifs 2024 ont augmenté de 4.5 % par rapport à ceux de 2023, ils ont été calculés suivant la formule du contrat de DSP.

4.6.2 Situation des redevances et autres recettes d'exploitation

L'état des redevances encaissées est mentionné dans le compte de résultat partie 2.1 ci-dessus.

4.6.3 Conventions d'occupation temporaires passées à titre gratuit

Aucune convention d'occupation temporaire n'a été passée à titre gratuit.

4.7 Compte rendu technique

4.7.1 Service de Sauvetage et de Lutte contre les Incendies d'Aéronefs

Missions

Le SSLIA a pour mission principale de sauver des vies humaines en cas d'accidents d'aéronefs. Les fonctions imparties au SSLIA s'exercent dans la Zone d'Aérodrome (ZA) et la Zone Voisine d'Aérodrome (ZVA).

Les modalités d'intervention font l'objet de consignes opérationnelles spécifiques.

Les missions secondaires du SSLIA sont : secours à victimes, secours routiers, interventions sur produits dangereux, détections incendies, feux, protections des biens et des personnes, sécurité dans les aérogares (ERP), protection de l'environnement, et participation à la recherche d'aéronef en cas d'accident en ZVA.

Moyens

Véhicules

Le niveau SSLIA assuré sur l'aéroport est fonction du nombre et du type d'aéronefs fréquentant la plateforme. Selon le calcul réglementaire, le niveau requis est le niveau N5 ou N7.

Sur la plateforme, le niveau maximum assuré est donc le niveau N7.

Les véhicules utilisés sont :

- VIP 2,5 - immatriculé DA 865 HZ- année 2002
- VIM 60 -immatriculé DN 563 PS - année 2015

- VIM 90 THOMAS - immatriculé CQ 764 DE - année 2001

Ces véhicules sont mis en œuvre par des pompiers d'aérodrome titulaires d'un agrément délivré par la DSAC Sud

Personnels

Le SSLIA de l'aéroport de Castres-Mazamet est composé de 7 pompiers afin de pouvoir assurer, hors périodes de congés et de formation, le niveau 7 durant les horaires d'ouverture officiels et durant les astreintes.

Le rôle du responsable SSLIA est quant à lui assuré par l'un des agents SSLIA.

4.7.2 Prévention du péril animalier

Missions

Ce service est obligatoire par la réglementation sur la plateforme afin de garantir une sécurité maximale aux usagers

Un service d'effarouchement des volatiles et de contrôle des intrusions d'animaux comme des mammifères est assuré par les agents polyvalents.

Moyens

Véhicules

Les moyens utilisés sont des fusées détonantes et crépitantes tirées à l'aide d'un pistolet, fusils et véhicules spécifiques :

FORD RANGER SPPA - immatriculé CR 043 MG -année 2013

Suite à la demande de réouverture officielle d'un service péril animalier envoyée à la DSAC Nord-Est en 2019, une réponse positive a été donnée au cours du deuxième trimestre 2020.

Personnels

Tous les agents polyvalents/SSLIA sont agrémentés par la DSAC Sud pour assurer ces missions.

Annexes

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le 03/10/2025
ID : 081-258100544-20250929-2025_018-DE

